

INFORMATION

Angers, le 03/11/2025

Émetteur : La Direction

Destinataires : Ensemble du personnel

Nouveau règlement

Bonjour à tous,

Suite à l'enquête fumeurs réalisée cet été afin de connaître vos habitudes, et les événements récents liés à l'incendie qui a frappé notre centre ainsi que les nombreux mégots retrouvés au sol chaque jour, **les zones fumeurs ont été redéfinies.**

Également, il a été constaté que des personnes fument en dehors des zones actuellement autorisées. Pour n'en citer que quelques-unes : quai de livraison, zone de restauration, sas ambulances... engendrant ainsi un risque en termes de sécurité incendie, contamination des sols et même une gêne auprès des non-fumeurs.

Il a donc été décidé que les professionnels seront autorisés à fumer exclusivement dans les lieux suivants :

- ✓ **Kiosque en face de l'abri vélo entrée adultes**, en début de passerelle
- ✓ **Kiosque sur le parking entrée pédiatrie**
- ✓ Prochainement : un **kiosque sera installé côté self/ balnéo** à droite de l'allée remontant vers la pédiatrie.

Veuillez noter que le kiosque sur la passerelle (entrée adultes) est désormais réservé uniquement aux patients et usagers (interdit aux professionnels).

Toute personne surprise à fumer hors des zones autorisées fera l'objet d'un avertissement inscrit à son dossier, pouvant conduire à une sanction disciplinaire sévère.

Merci de votre attention.

Madame ALLEMAN
Directrice Générale

